



RAPPEL DATES À METTRE À L'AGENDA (Pour les personnes concernées)

INVITATION AU PERSONNEL ENSEIGNANT RELATIVEMENT NOUVEAU AU CSSDGS
L'inscription est requise puisqu'un léger goûter sera servi.

QUAND ?	QUI ?	OÙ ?
<p>Le jeudi 23 janvier 2025 de 16h45 à 19h30 accueil dès 16h30</p> <p>Inscription d'ici le 17 janvier 2025 Cliquez ici pour vous inscrire</p> <p>ou cliquez sur le bouton « INSCRIPTIONS » de la page d'accueil su site de L'APL (www.lignery.ca)</p>	<p>Temps plein (voie de permanence)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour celles et ceux ayant récemment obtenu leur premier contrat à temps plein (voie de permanence) et qui n'ont pas participé à cette rencontre l'année dernière. 	<p>Au bureau de L'APL (en personne)</p>
<p>Le mardi 18 février 2025 de 16h45 à 19h30 accueil dès 16h30</p> <p>Inscription d'ici le 14 février 2025 Cliquez ici pour vous inscrire</p> <p>ou cliquez sur le bouton « INSCRIPTIONS » de la page d'accueil site de L'APL (www.lignery.ca)</p>	<p>Temps plein à statut particulier (E2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour celles et ceux ayant récemment obtenu leur premier contrat temps plein à statut particulier (E2). 	<p>Au bureau de L'APL (en personne)</p>
<p>Le mardi 25 février 2025 de 16h45 à 19h30 accueil dès 16h30</p> <p>Inscription d'ici le 21 février 2025 Cliquez ici pour vous inscrire</p> <p>ou cliquez sur le bouton « INSCRIPTIONS » de la page d'accueil su site de L'APL (www.lignery.ca)</p>	<p>Candidat à la liste ou sur la liste</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le personnel enseignant INSCRIT OU PAS ENCORE INSCRIT sur la liste de priorité d'emploi ou sur la liste de rappel (temps partiel, contrats à la leçon, suppléantes et suppléants, taux horaire) des secteurs Jeunes, FP ou ÉDA. <p>NB Les enseignantes ou enseignants de la FP et de l'ÉDA auront droit à une présentation particulière à leur secteur.</p>	<p>Au bureau de L'APL (en personne)</p>

Œuvres d'art, photos recherchées

Comme à chaque année, L'APL souhaite utiliser vos photos prises sur le territoire ou les photos de vos œuvres pour agrémenter la page couverture du cahier de planification « L'Outil de travail quotidien 2025-2026 ».

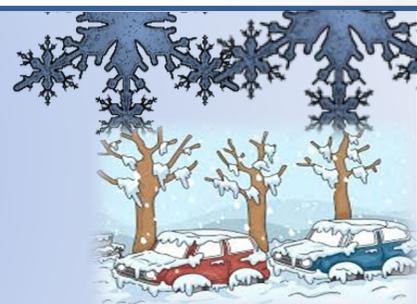
Si vous avez envie de partager votre talent, faites-nous parvenir vos photos ou les photos de vos œuvres à l'adresse z27_lignery@aplcsq.net d'ici le 7 février 2025.

❖ Pensez y inclure vos coordonnées et le titre de l'œuvre!



Veuillez noter qu'en cas de fermeture des écoles et des centres du CSSDGS lors de tempête, le bureau de L'APL est aussi fermé.

➤ **Attention ! N'oubliez pas que toute absence annoncée préalablement pourrait être traitée comme une absence même lors d'une tempête.**



Quand devrais-je commencer mon congé de maternité ?

L'APL offre le service d'accompagnement dans la planification des congés parentaux (maternité, paternité et adoption).

- Il est important de savoir que c'est **l'obtention d'un contrat** qui crée le droit à un congé parental et non le fait d'être ou de ne pas être légalement qualifié.

Ainsi, dès la découverte de votre grossesse, vous auriez intérêt à nous en faire part afin que l'on vous guide en lien avec vos droits.

Généralement, votre médecin vous recommandera de quitter vers la 36^e semaine de grossesse. Malgré cela, c'est **votre décision**. Cependant, si vous êtes en retrait préventif, le congé de maternité débutera 4 semaines avant la semaine prévue de l'accouchement.

Certaines personnes enseignantes détentrices de contrat auraient avantage à quitter plus tôt, même parfois beaucoup plus tôt **notamment quand l'accouchement est prévu en avril, mai ou juin**. Informez-vous !

Pour en savoir plus, prenez rendez-vous avec Sophie Hébert ou Valérie Côté (450-659-5491 / z27_lignery@aplcsq.net).



Santé et sécurité au travail ACCIDENT – INCIDENT – PASSÉ PROCHE

Contrairement à la croyance populaire, **il n'est pas nécessaire d'être blessé physiquement** pour compléter le registre des accidents. Le régime intérimaire prévoit maintenant qu'on déclare les accidents (ex : blessure), incident (ex : menaces) **ET** les « passés proches » (événement susceptible de causer un accident) et ce, le plus rapidement possible.

De plus, **il n'y a pas de « petits » accidents**. Nul n'est à l'abri d'une aggravation à la suite d'une situation vécue dans son milieu de travail.

Obtenez le formulaire sur le site de L'APL (www.lignery.ca) [Comités/SST-Santé et sécurité au travail : « Déclaration accident/incident/passé proche »].

Journée internationale des droits des femmes du 8 mars

Achat d'épinglettes

Depuis plusieurs années, L'APL invite les enseignantes et les enseignants à se procurer une épinglette pour souligner « La journée internationale des droits des femmes ».



En achetant une épinglette, les enseignantes et les enseignants soutiennent l'organisme « La rue des femmes » qui, de son côté, aide les femmes en état d'itinérance à reconstruire leur vie et à réintégrer la société.

L'épinglette est vendue 5 \$. Elle inclut un don de 2 \$ qui sera versé à « La rue des femmes ». De plus, L'APL ajoutera un don supplémentaire de 2 \$ par épinglette vendue. Ainsi, un total de 4 \$ par épinglette sera remis à l'organisme.

- ❖ Si vous souhaitez vous procurer une épinglette, consultez les personnes déléguées de votre école ou de votre centre **d'ici le 11 février 2025**. Toute l'information leur sera transmise au Bureau des délégués du 22 janvier 2025.



IMPORTANT

Avez-vous signé votre carte de membre électronique ?



IMPORTANT

- La carte de membre de L'APL format papier étant **ÉCHUE** depuis décembre dernier, L'APL a envoyé deux courriels à ses membres pour les inviter à procéder à la signature de celle-ci.
- **50%** des personnes enseignantes qui n'ont toujours pas fait l'**OPÉRATION SIGNATURE** sont des personnes régulières temps plein et le tiers sont des personnes sur les listes de priorité ou de rappel.
- ❖ **Au-delà des rabais que peut vous procurer votre adhésion, avoir votre carte de membre vous permet de participer à la vie démocratique (VOTE) du syndicat.**



Étapes à suivre pour signer votre carte électronique :

1. Compléter le formulaire pour fournir les informations nécessaires à l'ouverture ou l'actualisation de votre dossier en cliquant sur ce lien → [Formulaire](#) ou via le site de L'APL [Via syndicale/Devenir membre/[Formulaire](#)].
2. Le lien pour signer la carte de membre et payer les droits d'entrée (seulement lors de l'adhésion initiale) vous sera transmis par courriel (mailgum.lacsq.org). Prévoir un délai de traitement afin que L'APL procède à la mise à jour de votre dossier;
3. Cliquer sur le lien contenu dans le courriel reçu à la suite de l'**étape 2** et suivre les indications. **NB Le lien expire 7 jours après son envoi;**
4. Après la signature électronique et le paiement des droits d'entrée (lorsqu'applicable), vous recevrez un courriel contenant votre nouvelle carte de membre;
5. Conserver votre carte de membre électronique : Stocard, impression et/ou capture d'écran. Elle remplace désormais la carte format papier.

Lien vers la section « devenir membre » du site de L'APL

